

M. HOCKEN: Je suppose que cela comprendrait celles faites par les autres témoins?

M. BURKAN: Nous vous remercions infiniment, mais ne pourrions accepter cela. Il nous a fait bien plaisir de venir ici et de donner nos dépositions à la condition que nos dépenses ne fussent pas payées.

Le PRÉSIDENT: C'est très aimable à vous, et de la part du comité je vous remercie vivement d'être venus ici afin de témoigner. Nous apprécions vivement votre amabilité.

Le témoin se retire.

Le GREFFIER: M. O'Halloran a présenté un mémoire qu'on lui a demandé de préparer pour le comité.

M. LADNER: Je propose que cela soit imprimé en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui.

La proposition est adoptée.

M. HOCKEN: Monsieur le président, avant que le comité se sépare, j'aimerais à faire une suggestion. Je n'ai pas eu personnellement le temps de parcourir les dépositions. Je constate que je ne suis pas aussi familier avec le témoignage de M. Comb que je le devrais, c'est peut-être parce que je n'étais pas ici, le jour qu'il a témoigné. J'aimerais à suggérer que nous consacrons le temps qui reste, maintenant jusqu'après Pâques, à l'étude des dépositions. Puis, nous pourrions étudier le bill.

Le PRÉSIDENT: Alors l'audition des témoignages est terminée et il est proposé que nous nous réunissions après Pâques, et que nous poursuivions l'étude du bill.

M. Hocken propose que le comité suspende ses réunions jusqu'à jeudi, le 16 avril, à dix heures et demie du matin. On reprendra alors l'étude du bill.

La proposition est adoptée.

Le comité s'ajourne.

JEUDI, le 16 avril 1925.

Le comité spécial chargé d'étudier le bill n° 2, "Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions", s'est réuni à 10.30 heures de l'avant-midi, sous la présidence de M. Raymond.

Autres membres présents: MM. Chevrier, Healy, Hocken, Hoey, Irvine et Ladner.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il y a quelques communiqués, y compris une lettre de M. Hocken touchant certains particuliers de Toronto qui désireraient rendre témoignage. Il y a ici un monsieur de Montréal, M. Kennedy, qui représente l'Association des auteurs. A la dernière réunion du comité, nous sommes venus à la conclusion que nous n'entendrions pas d'autres témoignages. Je laisse le comité décider s'il veut entendre M. Kennedy. Il a pris la peine de venir ici, de Montréal, et il dit que son témoignage ne prendra que quelques minutes.

M. LADNER: Je propose que nous l'entendions.

M. HOCKEN: J'appuie la proposition.

Proposition agréée.

M. CHEVRIER: Combien d'autres dépositions allons-nous entendre? Nous avons ouvert la porte maintenant, quand allons-nous la fermer?

Le PRÉSIDENT: Nous ouvrons la porte à ceux qui sont présents.

M. CHEVRIER: Et à nul autre?

Le PRÉSIDENT: C'est suivant ce que le comité désirera.

M. CHEVRIER: Est-ce que je puis vous demander de vous enquérir du désir du comité relativement à l'audition d'autres témoignages?